ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS



(service réservé aux particuliers)

Date d'enlèvement	Mercredi	20
-------------------	----------	----

Ne pas entreposer les objets sur la voie publique sans accord préalable de la mairie (04 92 62 44 17) Service limité à 3 objets répertoriés ci-dessous

Inscription à valider <u>le mardi avant 12h</u> pour le mercredi suivant

RAPPEL

En aucun cas, les services techniques municipaux ne déménageront ou videront des maisons, greniers ou garages remplis d'objets divers (dans ce cas, merci de vous adresser à une entreprise spécialisée). Le placoplâtre, le bois en grosse quantité, les pneus, appareils sanitaires, agrégats, ferrailles, déchets verts, menuiseries, boiseries, huisseries, etc., ne seront pas ramassés; ils doivent être apportés à la déchetterie de Château-Arnoux-Saint-Auban (service gratuit pour les particuliers).

DEMANDEUR	
Prénom / Nom :	Tél.:
Adresse à Peipin :	
Lieu du dépôt des objets :	

Entourez ou précisez maximum 3 objets à enlever.

APPAREILS ÉLECTROMENAGERS	MOBILIER	DIVERS
Lave-linge	Sommier	Vélo
lave-vaiselle	Matelas	Poêle
Cuisinière	Lit	Chauffe-eau
Téléviseur	Canapé	Autres (précisez)
Réfrigérateur	Fauteuil	_
Congélateur	Table	-
Autres (précisez)	Chaise (s)	-
-	Armoire	_
-	Commode	-

Le demandeur déclare ne faire procéder qu'à l'enlèvement des déchets encombrants répétoriés sur cette feuille.

Merci de retourner cette fiche à l'accueil de la mairie ou par courriel : mairie@peipin.fr

Date et signature :